

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération n°D-CA/2017-58

Le conseil d'administration s'est réuni le 19 septembre 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 8 septembre 2017.

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le décret n°2017-610 ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P3.1 – Modification des statuts de l'Université

Exposé de la décision :

Le décret n°2017-610 du 24 avril 2017 a modifié les modalités d'organisation des élections universitaires, et notamment la composition et le fonctionnement du Comité électoral consultatif (ComEC).

L'article D719-3 est désormais rédigé comme suit : « (le ComEC) *comprend notamment des représentants des personnels et des usagers, désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'établissement, ainsi qu'un représentant désigné par le recteur d'académie. La composition du comité est fixée par les statuts ou le règlement intérieur de l'établissement. Lorsqu'ils sont connus, les délégués des listes de candidats (...) participent au comité. (...) Les décisions du président ou du directeur de l'établissement relatives au déroulement du processus électoral sont soumises, pour avis, au comité électoral consultatif. Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion du comité* ».

Il est proposé au Conseil d'administration la modification de l'article 17 des statuts de l'Université et la suppression de l'article 61 et de l'annexe 22 du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p style="text-align: center;">Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 4 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 20</p>

Fait à Paris, le 2 octobre 2017

Le Président



Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le **12 OCT. 2017**
Transmis au Recteur le :

12 OCT. 2017